



## PROJET DE LOI PORTANT SUR LA CREATION D'UN ORDRE DES PSYCHOLOGUES

Comme l'ensemble des organisations de psychologues, Reliance & Travail a découvert le 07 avril dernier, le dépôt d'une proposition de loi visant la création d'un ordre des psychologues : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4055\\_proposition-loi?fbclid=IwAR2AkXf7-fRINo61vee\\_4ks4KIw13WfCnHanfAqOdNPCEdGquW9SGscllg#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4055_proposition-loi?fbclid=IwAR2AkXf7-fRINo61vee_4ks4KIw13WfCnHanfAqOdNPCEdGquW9SGscllg#)

Cette proposition de loi émane d'un groupe de députés Les Républicains, sans aucune concertation préalable, et ce alors même que 21 associations de psychologues travaillent sur ces questions depuis plus de deux ans, réunis sous le CEREDPSY (Construire Ensemble la Règlementation de la Déontologie des Psychologues).

La construction même de cette proposition appelle donc à la plus grande circonspection, car elle ne prend nullement appui sur le point de vue des professionnels. Dans le champ des psychologues du travail et de la santé au travail, cette initiative survient en même temps qu'un autre projet visant à modifier l'organisation de la santé au travail en France. Actuellement au Sénat, elle soulève elle-aussi nombres d'inquiétudes. Alors que les entreprises sont plongées depuis plus d'un an dans une crise sanitaire, économique et du travail sans précédent depuis 1945, et que les psychologues sont convoqués massivement dans l'espace public à l'écoute des personnes et des travailleurs, ce projet de loi ne cite en rien la profession de psychologue ni son rôle pour la prévention de la santé au travail. Les questions déontologiques n'y sont pas non plus abordées, alors qu'elles sont centrales pour préserver les personnes face aux éventuels mésusages de la psychologie. Loin de protéger l'éthique et la qualité des pratiques des psychologues, elle renforce les marges de manœuvre des directions des services de santé au travail et des employeurs adhérents, venant contraindre potentiellement les pratiques respectueuses du code de déontologie de la profession. Comment interpréter dans ce cadre la proposition d'instituer un ordre des psychologues, débarquée ex nihilo, hors sol ?

Alors que la crise sanitaire a révélé l'engagement des « gens de métier » et la force des collectifs de travail, alors que c'est bien l'ancrage des travailleurs dans et sur le terrain qui a permis de conserver une possibilité d'agir face à un réel inédit et sidérant, force est de constater que cette force instituante n'est pas encore reconnue, voire qu'elle est niée.

Reliance & Travail s'oppose donc à cette proposition de loi en l'état. Elle invite les Députés à la retirer et à se rapprocher du CEREDPSY afin de prendre connaissance des travaux réalisés et de mesurer l'ampleur de la tâche et la complexité des questions à considérer avant d'agir. Seule cette liaison entre les praticien.ne.s et l'ETAT, l'institué et l'instituant, sera en mesure de fédérer et de faire autorité.

Le Conseil d'Administration de Reliance & Travail

Le 14/04/2021